



GRIESHEIM

PRÈS-MOLSHEIM

Relevé des décisions du Conseil Municipal

Séance du vendredi, 29 juin 2018

Sous la présidence de M. Christophe FRIEDRICH, Maire

MISE EN CONFORMITE RGPD – CONVENTION AVEC LE CDG67

Le conseil municipal autorise le Maire :

- à désigner le DPD mis à disposition par le CDG par la voie d'une lettre de mission ;
- à signer la convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition du DPD du Centre de Gestion du Bas-Rhin et la réalisation de la démarche de mise en conformité avec le RGPD et ses avenants subséquents.

VENTE DE TERRAIN

Le conseil municipal décide de céder à l'euro symbolique la parcelle cadastrée AE n°271, d'une contenance de 0,15 are, à Strasbourg Electricité Réseaux.

MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX D'ORANGE DANS LA RUE DU MOULIN - CONVENTION

Le conseil municipal émet un avis favorable à la mise en souterrain du réseau téléphonique dans la rue du Moulin

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention formalisant les modalités juridiques et financières de l'opération ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

FIXATION DES TARIFS DES PRODUITS DOMANIAUX

Le conseil municipal décide :

- de fixer les tarifs comme suit :
 - cotisation annuelle « multimédia jeunes » : 5,00 €
 - cotisation annuelle « lecture adultes » : 10,00 €
 - cotisation annuelle « lecture+multimédia adultes » : 15,00 €
 - perte ou détérioration de DVD : 30,00 €
 - retard : 5 €
- de ne pas modifier les autres tarifs en vigueur.

MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal décide de nommer M. Marc HAMEURY en lieu et place de Madame Michèle TROST au sein du Centre Communal d'Action Sociale.

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption pour les biens cadastrés :

Section	N°	Contenance
AA	289/12	0,83 are
AA	290/12	0,81 are
AA	291/12	0,82 are
AA	292/13	0,83 are
AA	293/12	0,84 are
AA	294/12	0,88 are
AA	298/12	0,40 are
AA	299/12	0,61 are
AA	296/12	3,31 ares
AM	332	12.02 ares
AM	369/332	0,81 are
AB	274/109	243 m2
AB	286/106	164 m2
AB	81	164 m2
AB	80	181 m2
AK	454/80	1681 m2
AB	108	283 m2
AL	472/14	420 m2
AL	603	7 ares
AA	307/62	638 m2
AA	63	28 m2
AA	305/40	95 m2
AL	457/7	4,87 ares
AE	257/4	158 m2
AK	454	16,81 ares
AA	212	6,19 ares

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 244 € à l'école maternelle dans le cadre de sa sortie de fin d'année au cirque Arlette Gruss.

DIVERS

Informations concernant :

- rapports d'activités : SDEA, Select'om, Chambre d'Agriculture, Sivom du Bassin de l'Ehn, station d'épuration
- nouvelle aire de jeux
- festival Les Résonnantes
- travaux rue du Gal de Gaulle
- 13 juillet



Le Maire,

Christophe FRIEDRICH